

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abeba, Ethiopie, Boite postale: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
740^{EME} REUNION

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE
18 DECEMBRE 2017

PSC/PR/COMM.(DCCXL)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA) a consacré sa 740^{ème} réunion, tenue le 18 décembre 2017, à une séance publique sur la migration, le développement et la sécurité en Afrique.

Le Conseil et les participants ont pris note de la communication faite par la Commissaire aux Affaires sociales, Madame Amira el-Fadil, sur « les défis de la libre circulation : articuler la migration, le développement et la sécurité en Afrique ». Ils ont également pris note des présentations faites par le chef de la Mission de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) auprès de l'UA, de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Mme Maureen Achieng, ainsi que par le représentant de l'Institut d'études de sécurité (ISS), sur la migration, le développement et la sécurité en Afrique. Ils ont en outre pris note des déclarations faites par les représentants des Etats membres et des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Le Conseil et les participants ont rappelé le communiqué de presse de la 739^{ème} réunion du CPS tenue, le 8 décembre 2017, sur la situation en Libye, dans lequel le Conseil a exprimé sa profonde consternation face aux informations faisant état de traitements inhumains dont sont victimes des migrants africains dans certaines parties de la Libye et a fait sienne la déclaration à la presse publiée par le Président de la Commission, le 20 novembre 2017, dans laquelle il a exprimé la profonde préoccupation de l'UA sur la condition horrible des migrants en Libye, et soulignait la nécessité d'une enquête sur cette situation par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Ils se sont félicités, en particulier, des efforts déjà entrepris conjointement avec l'Union Européenne (UE) et les Nations unies pour trouver une solution au problème des migrants africains en Libye, à travers la mise en place du Groupe de travail UA-UE-Nations unies, qui a tenu sa première réunion au Siège de l'UA à Addis-Abéba, le 4 décembre 2017, sous la présidence de la Commissaire aux Affaires sociales de l'UA, Madame Amira el-Fadil.

Le Conseil et les participants ont réaffirmé leur soutien aux mesures déjà prises par le Président de la Commission pour trouver une réponse à la situation des migrants africains en Libye, et ont demandé à tous les États membres et à toutes les parties prenantes d'appuyer activement ces efforts humanitaires.

Le Conseil et les participants ont réaffirmé l'importance que revêt le respect des instruments africains et internationaux, y compris la Convention des Nations unies de 1951 et le Protocole des Nations unies de 1967 relatifs au statut des réfugiés, la Convention de l'Organisation de l'unité africaine de 1969 régissant les aspects spécifiques des réfugiés en Afrique, la Convention de l'UA de 2009 sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées

- Convention de Kampala, le Traité portant création de la Communauté économique africaine (1991), ainsi que le Cadre de la politique de migration pour l'Afrique.

Le Conseil et les participants ont exprimé leur gratitude, respectivement, aux États membres qui ont déjà annoncé un soutien logistique pour le rapatriement des migrants africains en provenance de Libye, ainsi qu'au Rwanda et au Niger, pour avoir exprimé leur disponibilité à accueillir des migrants et des réfugiés, dans le cadre de la solidarité africaine.

Le Conseil et les participants ont reconnu l'énorme défi auquel l'Afrique fait face, dans la mesure où la plupart des mouvements migratoires ont lieu sur le continent, impliquant ainsi la nécessité de réorienter les politiques et les mesures concernant la réponse à la migration, à l'intérieur de l'Afrique comme hors du continent, et en gardant à l'esprit que la tendance croissante du nombre de migrants persistera à l'avenir, avec des défis cruciaux pour les États membres. Ils ont souligné que l'Afrique est confrontée à des flux migratoires volontaires ou forcées sans précédent, en raison de conflits, du changement climatique et des catastrophes naturelles.

Le Conseil et les participants ont reconnu que la migration en Afrique devrait être considérée dans le cadre plus général de l'agenda pour l'intégration économique et, pour favoriser le commerce intra-africain et les investissements. Ils ont en outre reconnu que la migration a une importante incidence économique et sociale pour les pays d'origine et de destination, qu'ils soient à revenu élevé, moyen ou faible, ainsi que pour les migrants eux-mêmes.

Le Conseil et les participants ont pris en compte le lien entre les migrations et l'énorme potentiel de développement dont elles recèlent pour l'Afrique, en relevant que les investissements provenant des fonds envoyés par les migrants dépassent de loin l'aide publique au développement (APD), soulignant ainsi la nécessité de faire jouer les mécanismes disponibles pour résoudre certains problèmes liés à la mobilité et à la migration en Afrique, y compris l'agenda pour la libre circulation et l'Accord de libre-échange continental.

Le Conseil et les participants ont souligné l'importance du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine (1991) qui démontre l'engagement politique des pays africains à réaliser l'intégration régionale, notamment l'Agenda pour la libre circulation, avec les communautés économiques régionales (CER) comme piliers de l'unité du continent.

Le Conseil et les participants ont félicité les États membres qui ont déjà pris des mesures pour faciliter la libre circulation et la mobilité des personnes sur le continent. Ils ont reconnu les mesures prises à cet égard par le Rwanda, le Ghana, les Seychelles, Maurice, et récemment, par le Kenya et le Nigéria.

Le Conseil et les participants ont reconnu que la migration et la mobilité, dans le contexte de l'intégration de l'Afrique, jouera un rôle majeur dans l'exploitation du potentiel de croissance du continent. Ils ont également souligné l'impérieuse nécessité de sécuriser les frontières pour faciliter la circulation transfrontalière des personnes et désamorcer la perception d'un lien entre migration, insécurité et instabilité.

Le Conseil et les participants ont rappelé le communiqué de la 661^{ème} réunion du CPS tenue le 16 février 2017, au niveau ministériel, sur la libre circulation des personnes et des biens, ainsi que de son incidence sur la paix et la sécurité en Afrique, dans lequel le Conseil a souligné la nécessité pour les Etats Membres de l'UA de renforcer la confiance mutuelle, la coopération et la collaboration pour relever les défis sécuritaires liés à la libre circulation des personnes et des biens, afin d'empêcher des groupes terroristes et criminels de profiter et d'exploiter de telles facilités. Ils ont souligné la nécessité d'une gestion efficace de la migration en Afrique, en vue d'éviter ses effets nocifs, notamment au regard de la sécurité et de la cohésion socio-économique autant des communautés d'origine que de destination. Ils ont en outre souligné l'importance que revêt l'amélioration de la collaboration entre les services de l'Immigration, de la Défense, de la Sécurité et des Renseignements des Etats membres, en étroite collaboration avec les institutions africaines et internationales.

Le Conseil et les participants ont souligné la nécessité de tenir compte des préoccupations exprimées par certains Etats membres, et ont réaffirmé la nécessité de trouver des réponses à l'impact potentiel de la migration sous toutes ses formes, y compris l'insécurité pouvant être associée à des mouvements irréguliers et non contrôlés de personnes. Ils ont instamment demandé à tous les Etats membres, par le biais de la coopération régionale et d'autres mécanismes de lutter contre les facteurs alimentant la migration irrégulière, y compris les réseaux des groupes criminels organisés opérant au-delà des frontières, qui s'adonnent à la traite des personnes et au trafic de migrants, comme source de revenus.

Le Conseil et les participants ont souligné que la responsabilité de tout Etat membre est de protéger ses citoyens et ceux à l'intérieur de son territoire. À cet égard, ils ont apprécié la volonté exprimée par les Etats membres de recevoir leurs ressortissants de retour de Libye et les a exhortés à créer les conditions d'un environnement pacifique, favorable à des opportunités de développement pour endiguer l'exode périlleux à la recherche de meilleures conditions de vie à l'étranger.

Le Conseil est convenu de rester activement saisi de la question.